

l'inter

Mensuel d'information des diplômés de l'Université
de Montréal - Volume 12, No 10 - Oct.-Nov. 1971

ENFIN
DES CENTRES LOCAUX
DE
SERVICES
COMMUNAUTAIRES

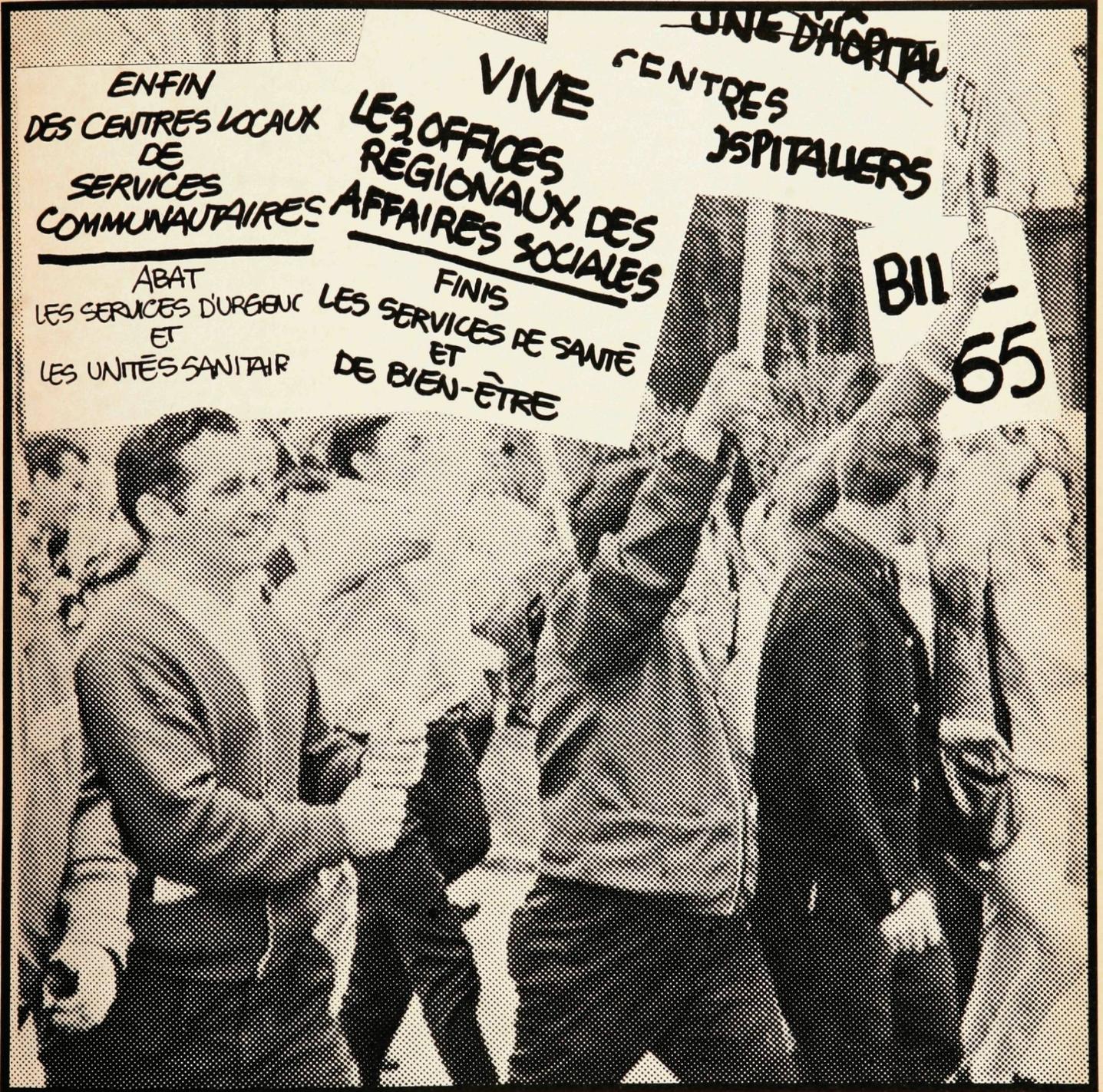
ABAT
LES SERVICES D'URGENCE
ET
LES UNITÉS SANITAIRES

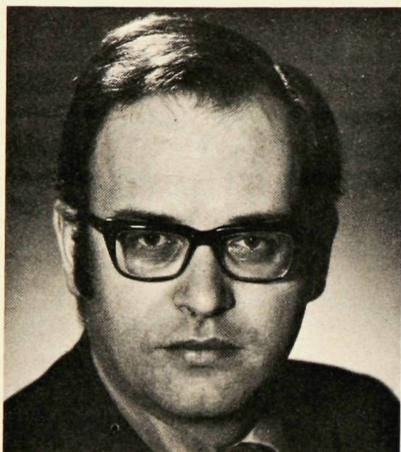
VIVE
LES OFFICES
REGIONAUX DES
AFFAIRES SOCIALES

FINIS
LES SERVICES DE SANTÉ
ET
DE BIEN-ÊTRE

UNE D'HÔPITAL
CENTRES
HOSPITALIERS

BIL -
65





La nouvelle du règlement de la grève à l'Université de Montréal fait la manchette et sauf accrochage imprévu, les cours auront repris au moment où vous lirez ces lignes. A titre de président des Diplômés de l'Université de Montréal, il m'apparaît impossible de faire le Point en ignorant ce tout récent arrêt de travail. Je veux, cependant, résister à la tentation de disserter philosophiquement sur le sujet, distribuant les torts ou les bons conseils et surtout expliquant en rétrospective comment elle aurait pu être évitée.

Les Diplômés ne disposent pas encore des mécanismes d'étude et d'analyse qui leur permettraient de fonder une opinion propre sur ces événements. Dans le cadre de notre nouvelle orientation, nous espérons accumuler des renseignements qui seront de nature à faciliter à nos membres la compréhension de ces situations particulières. Etant

Diplômes à escompte, emplois au rabais

donné qu'il n'est pas de notre ressort de régler de tels conflits, nous viserons, toutefois, à situer leur étude dans la perspective qui nous est propre: par quels moyens maintenir notre Université sur la route de l'excellence.

Un effort spécial

Dans cet aspect, nous nous interrogeons sur les conséquences à court et à long terme de ce conflit qui ne peut être isolé de l'ensemble des problèmes qui confrontent le Québec depuis quelques années. A court terme, nous voudrions demander un effort spécial aux professeurs, aux étudiants et aux administrateurs pour minimiser les effets de cette interruption. Les solutions de facilité ou de compromis sont nombreuses et alléchantes. Toute dévaluation des études et des diplômes est néanmoins au détriment des étudiants et de l'institution en cause. Et cette institution, ce n'est pas un amoncellement de brique et de mortier.

Nos diplômés sont en compétition avec d'autres sur un marché du travail de plus en plus difficile. Aux diplômés à escompte correspondent les emplois au rabais. Et la fâcheuse coïncidence qui justifiait les manchettes relatives aux problèmes des universités « francophones » ne sert guère les futurs diplômés de ces institutions. Il ne faut pas, bien

sûr, dramatiser un événement et d'autres institutions ont eu leurs heures de triste célébrité. De plus, il faut souligner que des facultés importantes comme H.E.C. et Polytechnique n'ont pas été touchées par cette interruption. Mais il faut viser à ce que ces conflits demeurent une singularité isolée qui ne laisse pas de traces permanentes. Un déplacement des meilleures compétences ou une réduction de la force d'attraction sont des conséquences longues à réparer.

Et les Diplômés

Nos membres ont peut-être noté un certain ralentissement de nos activités. Notre secrétariat a été pratiquement fermé durant ces quatre semaines et nous avons supprimé le numéro d'octobre de l'Inter faute de pouvoir l'adresser à nos membres. Malgré ces quelques inconvénients, plusieurs comités ont continué de fonctionner et la réalisation de nos divers projets ne semble pas trop compromise. En particulier, la grève n'évitera pas à nos membres de recevoir bientôt un avis de contribution pour l'année 1972! Elle vous a évité d'avoir à lire le compte rendu du président sur l'exercice 1970-71.

Le Président,
Yves Guérard.

Montréal, le 1^{er} novembre 1971.

L'agence officielle des Diplômés

VOYAGES GROUPES
OU INDIVIDUELS

Ouvert tous les soirs et les samedis



3428, rue St-Denis
Montréal 130

Tél.: 842-1751

Octobre-Novembre 1971

Volume 12, No 10

L'INTER, organe officiel des Diplômés de l'Université de Montréal, paraît dix fois par an. Les bureaux de l'Inter sont situés au 2910 boulevard Edouard-Montpetit, bureau 3, Montréal 250. Téléphone: 343-6230.

Dépôt légal No D 6800280,
Bibliothèque Nationale du Québec

TOUTE CITATION OU RÉIMPRESSION
DES ARTICLES EST AUTORISÉE POURVU
QU'UNE MENTION APPROPRIÉE EN IN-
DIQUE LA SOURCE.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 1971-72

Monsieur Yves Guérard,
Sciences '56, président
Monsieur Robert Panet-Raymond,
Poly '65, vice-président
Monsieur Pierre Fortier,
Poly '57, vice-président
Me André Laurence,
Droit '56, secrétaire
Monsieur Jacques Lorange
H.E.C. '50, trésorier
Monsieur J. Armand Bouchard,
Optométrie '43, directeur
Monsieur Jean-G. Curzi,
Poly '59, directeur
Monsieur Jean-Jacques Lemieux,
Sciences Sociales '59, directeur
Monsieur Jean-Luc Trempe,
Droit '48, directeur
Docteur Maurice Verdy,
Médecine '56, directeur
Me Louise Mailhot,
Droit '64, directeur
Monsieur Paul-André Tétrault,
Architecture '66, directeur
Me Claude-R. Marchand,
Droit '53, président 1968-70

MEMBRES DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

nommés sur recommandation
des Diplômés

Jean-Paul Gignac,
Poly '47

Laurent-A. Picard,
B.A. B.Sc., Ph. D., D.B.A.

L'Inter est expédié le 10 du mois.

L'envoi se fait aux 33,000 diplômés
dont nous connaissons l'adresse, ainsi
qu'aux particuliers, institutions et biblio-
thèques en faisant la demande.

Les textes et annonces doivent nous
parvenir avant le 25 du mois précédant
la parution.

Conception graphique
de la page couverture: Jean Gladu.

Représentation commerciale sur de-
mande téléphonique à 343-6230.

NOTRE PAGE COUVERTURE

Notre page couverture n'a rien à
voir avec le conflit à l'Université.
Elle laisse simplement présager
que pareille chose pourrait arri-
ver au niveau des « cadres »
d'hôpitaux... en désarroi devant
la complexité du regroupement
des services de santé.

QUI SUIS-JE?

Suis-je un gérant ou un direc-
teur... même mon « manager »
s'y perd. Vite, lisons la chroni-
que de Monsieur Pierre Beaudry
en page 10.

NE VOUS FAITES PAS DE BILE

Avec toutes ces discussions au-
tour des réformes des services
de santé, devons-nous soigner
un bill ou une bile?

L'Inter vous présente en pages
11, 12 et 13, divers points de vue
qui toutefois ne se veulent pas
exhaustifs.

VOS CONFRÈRES

En pages 14 et 15 nous vous
présentons quelques nouvelles
de vos confrères. Non, il n'est
pas fait mention de vous... peut-
être auriez-vous dû... peut-être
devriez-vous nous faire part des
nouvelles qui vous touchent.

DÉGUSTATION VINS & FROMAGES

Le samedi 5 février, aura lieu
cette traditionnelle dégustation.
Pourquoi un samedi? Voyez la
raison en page 6.

PRIX ARTHUR-VALLÉE & PARIZEAU

En page 4 nous vous présentons
les heureux gagnants de ces prix
de \$200 chacun. L'Inter réitère
ses félicitations aux heureux ré-
cipiendaires.

AUTONEIGE

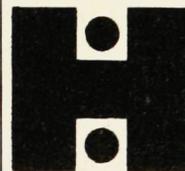
Nous vous présentons les détails
de nos voyages de Noël et du
début d'année. Entre autres, une
excursion en autoneige en Suis-
se... si vous ne nous croyez pas,
c'est en page 7.

SUR LE CAMPUS

Notre chronique sur le cam-
pus, en plus de vous informer
sur les activités de votre Univer-
sité comme nous le faisons cha-
que mois, vous transmet quel-
ques renseignements utiles sur
les syndicats à l'Université; pa-
ges 8 et 9.

28, 2, 9

Ces chiffres marquent la vie
de l'Association: l'assemblée
générale du 28 septembre, le
franc succès du Rallye Auto-
mobiles du 2 octobre et la rencontre
chaleureuse avec les artistes du
TNM à l'occasion du 20^e anni-
versaire le 9 octobre; reportage
photographique en pages 4 et 5.



IMMEUBLE
MODERNE
ENTRÉE
EXTÉRIEURE
PERSONNELLE

BUREAUX
DE
PROFESSIONNELS

TÉL.: 735-2507

3355 CHEMIN DE LA REINE-MARIE

la vie de l'association

PRIX ARTHUR-VALLÉE ET PARIZEAU

Au cours de l'Assemblée annuelle, le Président de l'Association, M. Yves Guérard, a procédé à la remise des prix Arthur-Vallée et Parizeau.

Le prix Arthur-Vallée qui porte le nom d'un ancien président de l'Association (1936) a été attribué pour la première fois en 1944. Il consiste en une bourse de \$200.00 offerte chaque année par les Diplômés à l'étudiant finissant d'une faculté ou d'une école affiliée à l'Université qui a fait preuve du meilleur esprit universitaire tout en obtenant, par ailleurs, des résultats académiques satisfaisants. Cette année, le prix Arthur-Vallée est décerné à M. Richard Connolly de Polytechnique.

Quant au prix Parizeau, d'un montant de \$200.00, il porte le nom de son fondateur et donateur M. Gérard Parizeau (Hec '20), président de Gérard Parizeau Ltée, courtier d'assurance agréé. Il est attribué chaque année à l'étudiant finissant d'une faculté ou d'une école affiliée à l'Université qui au cours de ses études s'est signalé pour ses travaux d'ordre intellectuel. M. Gérald Laberge, vice-président de la maison Parizeau a remis ce prix au récipiendaire de cette année, M. Jean-Pierre Proulx de la faculté de Théologie.



De gauche à droite: Jean-Pierre Proulx (Théologie), gagnant du Prix Parizeau; Yves Guérard (Sciences), président des DUM et Richard Connolly (Polytechnique), gagnant du Prix Arthur-Vallée.

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Lors de l'Assemblée générale annuelle des membres, tenue mardi le 28 septembre au Centre Communautaire, les diplômés présents ont renouvelé en votre nom le mandat des vérificateurs, la Maison Noiseux, Lyonnais, Gascon, Béard, Lussier, Sénécal & Associés, André Rochette & Cie, en plus d'adopter les états financiers de l'Association pour l'exercice terminé le 31 mai 1971 et de ratifier les décisions et actes du Conseil de direction et du bureau.

L'Assemblée a ensuite procédé à la consolidation en un seul et même fonds des différents fonds séparés de l'Association, dans le but de permettre une plus grande flexibilité et une meilleure utilisation des avoirs de l'Association. Le docteur Philippe Bélisle, Médecine '33 et M. René Chartrand, Hec '53 seront les deux représentants de l'Assemblée générale au Comité de nominations pour la prochaine élection.

Puis, les membres décidèrent à l'unanimité d'ajourner la partie « austère » de la réunion pour donner libre cours à la partie sociale avec les nombreux confrères présents.



L'Assemblée des membres ayant déniché le salon « C-2419-1 » (aussi désigné comme étant le « B-2401-SLM ») au 3^e étage du centre communautaire.

la vie de l'association

RALLYE AUTOMOBILES DES DIPLÔMÉS

L'atmosphère d'un Rallye, même d'un Rallye pour débutants réserve aux participants des émotions dignes de tout grand Rallye. Samedi le 2 octobre avait lieu le 1er Rallye annuel des Diplômés de l'Université de Montréal. Environ 20 voitures prenaient le départ et une centaine de Diplômés s'élançaient sur les routes secondaires de notre Belle Province.

Voici les résultats officiels pour les 5 premières positions:

1. **Robert Panet-Raymond**
Suzanne Panet-Raymond (Mme Jean)
Auto: Toyota
Points Perdus: 4
2. **Maurice Carboneau**
Jacques Tessier
Manon Grondin
Lise Grondin
Auto: Volvo
Points Perdus: 11
3. **Isabelle Laporte**
Claire Major
Auto: MGB-GT
Points Perdus: 18
4. **Robert Leduc**
Paul-André Leroux
Diane Leduc
Diane Marchand
Auto: Volvo
Points Perdus: 21
5. **Yves Guérard**
Alain Létourneau
Madeleine Guérard
Lyette Létourneau
Auto: Oldsmobile
Points Perdus: 26



Dans l'ordre habituel: Me Pierre Bovet, organisateur et maître de cérémonie, Robert Panet-Raymond et Mme Jean Panet-Raymond et Roland Poitras, responsable du tracé.

Nous tenons à remercier la Brasserie Molson, commanditaire officiel du Rallye pour leur merveilleuse contribution au succès de ce premier Rallye.

LES 20 ANS DU TNM

Les trois coups traditionnels retentirent le samedi 9 octobre 1971 comme ils l'avaient fait 20 ans auparavant, lors de la présentation de la toute première de la troupe du Nouveau-Monde. Fidèle durant ces 20 ans, les Diplômés se sont fait un devoir d'être présents pour cet événement.

Cette soirée a servi à relier le passé au présent. Un court métrage tiré des archives de l'Office National du Film: « Côté cour, côté jardin » rappela les débuts du théâtre et permit de voir l'équipe des premiers jours jouer précisément sa première représentation « L'Avare » de Molière. Puis un extrait de la toute première pièce à l'affiche cette saison: « Un bateau que... » vint rappeler que le TNM ne faillit pas à la tâche.

Cette soirée restera gravée dans la mémoire de tous les diplômés privilégiés d'y assister; pour ceux qui n'ont pu se procurer des billets, disons que la pièce est toujours à l'affiche du Théâtre Port-Royal, et que le véritable titre en est « Un bateau que Dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait, c'est-à-dire mal ».



Dans l'ordre: Robert Prévost, Jean-Louis Roulx, Louis-Martin Tard, Jean Gascon et Georges Groulx.

la vie de l'association

DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES

Réservez dès maintenant votre samedi 5 février pour la traditionnelle dégustation de vins et fromages. Cette activité qui est organisée annuellement au grand salon du Centre communautaire vous revient cette année un samedi soir, le seul samedi soir où les « Canadiens » ne jouent pas. Madame Rita Johnson a accepté d'organiser cette rencontre et les personnes intéressées à la seconder n'ont qu'à lui faire signe. Madame Rita Johnson, n'en est pas à ses premières armes, c'est en effet elle qui avait organisé la dégustation du samedi 28 novembre 1970; débutant ainsi la tradition des samedis soirs. Rappelons qu'en 1970 il y eut deux dégustations; l'autre ayant eu lieu le vendredi 13 mars sous la présidence du docteur Edouard Bolté. Me Edmond Tobin avait présidé celle du vendredi 21 mars 1969, tandis que la dégustation du vendredi 1er mars 1968 avait été préparée par la diététicienne Anne (Ginger) Brossard.

Mais les dégustations ont débuté bien avant... à preuve, la photo ci-contre qui date de février 1960.

A travers les ans cette activité s'est assurée une fidèle clientèle et les billets

s'envolent toujours trop rapidement. Surveillez donc les prochains Inter, nous y publierons un coupon réponse et tous les détails.



La dégustation de février 1960.

LES DIPLÔMÉS NOUS ÉCRIVENT

Mugera, le 31 août 1971

À qui de droit,
Je viens de terminer la lecture de l'Inter, mars '71. Cela m'a fort intéressé; depuis 2 ans, beaucoup de réalisations et de nombreux efforts de rayonnement, culturel ou social. L'Association semble dynamique, elle poursuit des objectifs liés aux besoins réels de la population québécoise. Je m'en réjouis et vous félicite.

Je serais heureuse de verser ma contribution mais... nos faibles ressources ici sont canalisées vers le développement des oeuvres sociales du Burundi.

Je me considère cependant comme privilégiée de recevoir la revue l'Inter, et je vous en remercie sincèrement.

Une petite diplômée de 1969 toute fière de son appartenance à la collectivité universitaire de Montréal,

Simone MARTIN, S.A.S.V.
Sciences de l'Éducation - 1969
C.P. 117 Gitega (Mugera)
Burundi, Afrique Centrale.

L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS EN NURSING DE L'U. de M.

L'ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE

Lors des journées d'étude en septembre au mont Orford, l'ADNUM dans le but d'améliorer la participation au travail de groupe et les relations interpersonnelles dans les différents milieux de travail avait invité entre autres le docteur Claude Lancôt attaché à la section « Développement au Comité de Planification des services de santé des Cantons de l'est et sa collaboratrice Mlle Constance Blanchard, i.a., m.a. (membre de L'Adnum) pour discuter de l'équipe multidisciplinaire.

Nous avons abordé les natures que pouvait revêtir une équipe: soit de consultation, de formation (d'enseignement), ou de service comme celle du domaine de la santé. L'idéologie de l'équipe multidisciplinaire de même que son application présente dans le régime des services de santé ont été discutées. Puis les conférenciers nous expliquent les étapes essentielles pour un travail d'équipe. Le décloisonnement des professions et des professionnels en est une très importante au départ. Le décloisonnement entre les actions préventives et curatives, entre les infirmières du milieu hospitalier et de tous les autres, entre les disciplines et les professions elles-mêmes. De plus, le désir de réaliser l'équipe, la patience d'y travailler, la présence d'une dynamique interpersonnelle constante, de même qu'une analyse judicieuse des rôles et des tâches élimine graduellement la compétition et la rivalité au sein du groupe pour favoriser finalement les relations horizontales dans l'équipe.

En pratique dans une équipe multidisciplinaire de santé, chaque membre a pour objectif premier de rencontrer les besoins identifiés du client afin de lui assurer un retour à la santé ou l'y maintenir. Chaque membre de l'équipe a une fonction spécifique mais aussi des fonctions secondaires à celles des autres équipiers. Le modèle de base d'une équipe peut comprendre: le médecin, l'infirmière et le travailleur social. Le médecin expert dans l'évaluation des besoins médicaux, dans l'établissement du diagnostic et dans la prescription du traitement médical est généralement reconnu comme le chef de l'équipe pour le traitement médical du patient; c'est sa fonction primaire. La fonction primaire de l'infirmière est d'exécuter les composantes de la pratique du nursing, ce qui inclut l'identification des besoins physiques, émotionnels du client et de sa famille. Elle doit ensuite faire le plan de soins de nursing selon ces besoins. Le travailleur social aide le patient et sa famille à maintenir la stabilité psychologique et sociale face à la maladie et au traitement. Cette équipe de base pour assurer un bon fonctionnement doit se donner des politiques et des procédures de fonctionnement. Cette planification en équipe permet à chacun des membres d'explorer les idées des autres, de comprendre les rôles et de définir les objectifs à long et à court terme pour l'équipe.

Monique S. Delorme,
Vice-prés. aux relations extérieures
pour l'ADNUM.

Cette offre ne s'adresse pas à des détaillants; chaque volume est estampillé «revente interdite».

DICTIONNAIRES WEBSTER

Format bibliothèque,
Edition 1970.

Ces dictionnaires neufs sont encore dans leurs cartonnages originaux. Cette offre permet 10 jours d'inspection et le remboursement garanti.

Prix de détail normal: \$45.
Nous liquidons pour \$15 l'unité et accordons un escompte de 10% sur l'achat de 6 volumes et plus.

**North American Liquidators
58 — 158 second Avenue
North, Department Q-268,
Saskatoon, Saskatchewan.**

Pour envois payables sur livraison, veuillez expédier \$1.00 comme preuve de bonne foi; vous paierez le solde et les frais postaux sur livraison.

L'intervoyages

NOËL ET NOUVEL AN

LES CHAMPS-ÉLYSÉES

Une semaine à Paris durant le temps des fêtes, c'est moins cher que quelques jours à New York. A la demande, nous ajoutons deux vols vers Paris. Pourquoi n'iriez-vous pas faire du lèche-vitrine aux Champs-Élysées plutôt que sur la Catherine où la Fifth Avenue?

DÉPARTS	RETOURS	DURÉES	PRIX
20 décembre	28 décembre	8 jours	\$269.00
27 décembre	4 janvier	8 jours	\$269.00
19 décembre	3 janvier	15 jours	\$339.00

Incluant:

Boeing 707 ou 747, chambre double avec bain, petit déjeuner et un autre repas, transfert de l'aéroport, deux heures de visite du Paris moderne, une demi-journée de visite historique comprenant l'entrée au Louvre; excursion d'un après-midi à Versailles, entrée au château.
(chambre simple \$23.00 de plus par semaine)

Transport avion seulement: 8 jours \$188.00.
15 jours \$174.00.

TANGER, Hôtel Rif au Maroc

Féeries de Noël vécues dans le cadre des contes des Mille et une Nuits, casbah, souks, marchés de chameaux et mosquées.

L'hôtel Rif est le plus confortable de Tanger, piscine chauffée, courts de tennis, chamellerie, café Maure et spectacles folkloriques.

DÉPART	RETOUR	DURÉE	PRIX
20 décembre	3 janvier	15 jours	\$379.00

Incluant:

Boeing 707 ou 747, 13 nuits à l'hôtel Rif en chambre double, toilette et douche, petit déjeuner et souper à Tanger, transferts, une nuit d'hôtel à Paris, petit déjeuner à Paris.
(chambre simple \$36.00 de plus)

Transport avion seulement: \$218.00.

LA MARTINIQUE

Là où le soleil parle français, venez faire des croisières en voilier, jouer au golf et au tennis, visiter le musée volcanologique, voir des combats de coq, courses de crabes.

DÉPART	RETOUR	DURÉE	PRIX
25 décembre	11 janvier	18 jours	\$469.00

Incluant:

DC 8 d'Air Canada, transferts, copieux déjeuners, chambre double avec bain à l'hôtel Cap Est.

Transport avion seulement: \$174.00.

DÉBUT D'ANNÉE

VOTRE VILLA À HAÏTI

Quatre semaines à Haïti, la perle des Antilles, là où la température moyenne en janvier est de 78° Fahrenheit. Venez parler français et vivre la douce indolence.

Départ	Retour	Durée	Prix
6 janvier	3 février	4 semaines	\$456.00

Incluant:

Montréal-Port-au-Prince en DC-9 d'Air Canada, 66 livres de bagages. Transferts, logement à 4 par villa (2 chambres à coucher, 2 salles de bain, 1 grand salon, 1 salle à dîner, 1 cuisine, 1 jardin ou patio), 2 domestiques, le petit déjeuner et le souper chaque jour et la blanchisserie des petits articles.

Transport avion seulement: \$179.00.

SNOFARI

Attention autoneigistes: escalade des Alpes suisses à Interlaken. 20 kilomètres de pistes balisées vous attendent à 7,000 pieds d'altitude.

Départ	Retour	Durée	Prix
9 février	18 février	10 jours	\$359.00

Incluant:

Vol par Swissair vers Zurich, transferts, deux par chambre au Park Hôtel Mattenhof (salles de bain partagées), petit déjeuner canadien et dîner, taxes et services (chambres et repas), soirée folklorique avec fondue suisse et bourguignonne et deux jours d'utilisation illimitée d'une auto-neige.

Autres programmes disponibles:

Espagne: 12 février.

Riorama: 6 mars.

Avoriz et Chamonix: 9 mars.

**Service des Voyages
des Diplômés
Bureau 102
3430, rue Saint-Denis
Montréal 130.**

**RENSEIGNEMENTS
842-9687**

SUR LE CAMPUS

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Suite aux conclusions du rapport du Comité de développement académique que présidait M. Jean-Paul Lussier, doyen de la faculté de Chirurgie dentaire, l'Assemblée universitaire vient de créer la faculté des études supérieures. Cette nouvelle faculté aura la responsabilité de tous les programmes de deuxième et troisième cycle à l'échelle de l'Université. Faculté sans portefeuille ni professeur, où tous les professeurs participant à des programmes de 2e et 3e cycle au niveau de l'enseignement, de la recherche ou même de la direction de thèses, composent son administration. M. Henri Fabre, professeur de chimie, qui a été tour à tour directeur du département de chimie, adjoint au recteur, président de la sous-commission du développement académique, doyen et directeur des études de la faculté des Sciences, est nommé le 1er doyen de la faculté des Etudes supérieures.

LE COMITÉ DE LA PLANIFICATION

Le comité de planification a été créé à la fois par le Conseil et l'Assemblée universitaire; chacun y a élu trois membres. Le comité se divise en trois sous-comités: développement académique, structures, et réalisation. M. Jacques Saint-Pierre préside le sous-comité du développement académique, le sous-comité des structures continuant le travail de réforme des structures, il est présidé par le Dr Jean-Paul Lussier, tandis que M. Roger Larose a la responsabilité du 3e sous-comité chargé de la réalisation concrète des projets, c'est-à-dire l'aménagement aussi bien que le financement.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Une nouvelle figure s'ajoute à la composition du Conseil de l'Université: celle de M. Lucien Saulnier. M. Saulnier n'est pas complètement étranger au monde universitaire, il y a déjà suivi des cours en sociologie et en sciences économiques.

LA MARQUE DES GAGNANTS 1971



Al Unser, 29 mai, les 500 milles d'Indianapolis

Jackie Stewart, 27 juin, Can-Am de St-Jovite

Haydn Gozzard, 1er juillet, Rallye du Centenaire de la Colombie Canadienne

Jackie Stewart, 22 août, Can-Am, Mid-Ohio

Joe Leonard, 5 septembre, les 500 milles d'Ontario (Californie)



Une marque pour eux...

Une marque pour vous

Le protecteur du moteur

Castrol Oils (Canada) Limited
Montréal — Toronto — Vancouver

UNE « GRÈVE » QUI RESSEMBLE À UN « LOCK OUT »

Pour un briseur de grève, s'il en est, tout comme pour un « cadre » ou même pour un locataire d'un des immeubles de l'Université, le plus grand problème ne consistait pas à traverser la ligne de piquetage; c'était de traverser la ligne de « SSSécurité ».

Pas diplômés et pas diplomates, les agents de la « SSSécurité » engagés pour la circonstance (c'est heureux qu'ils ne soient pas permanents) étaient des plus bornés: « Les zordes de nos boss y faut qui soit sui, parsonne ça veut dire parsonne, j'tiens à ma job, y sont rares. »

Mais comme tous bons fonctionnaires (les piqueteurs autant que les gens de la sécurité) ils ne travaillaient que le jour, laissant ainsi l'accès la nuit à votre personnel des D.U.M.

LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Monsieur Jean Gagné, directeur de l'Institut d'Etudes médiévales, et Monsieur Roland Rivet, vice-doyen de la faculté des Sciences, accèdent tous deux au poste de vice-doyens de la toute nouvelle faculté des Arts et des Sciences. Ils assisteront le doyen M. René de Chantal.

PHONÉTIQUE

400 phonéticiens venus d'une trentaine de pays se sont réunis à Montréal en fin août à l'occasion du 7e congrès international des sciences phonétiques dans le but de faire le point sur la recherche et de mieux se renseigner sur les orientations de la phonétique, l'évolution du langage humain, de l'intonation et de l'orthophonie ainsi que la théorie de la phonologie.

ÉCOLE DE PSYCHO-ÉDUCATION

L'Assemblée universitaire a sanctionné la création d'une école de psycho-éducation à la faculté des Arts et des Sciences. L'école de psycho-éducation gardera des relations étroites avec le département de psychologie et la section d'ortho-pédagogie de la faculté des Sciences de l'éducation.

AUX PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Les Presses de l'Université de Montréal annoncent la parution récente de plusieurs ouvrages; l'un d'eux ne manquera pas d'intéresser les ingénieurs et techniciens responsables d'installations de pompage commerciales, industrielles ou municipales. Il s'agit de « **Les Pompes centrifuges** », de M. Martial Chicha, directeur commercial de la compagnie canadienne Darling Brothers; il a puisé dans une carrière riche d'expérience et d'échanges avec de nombreux ingénieurs conseils pour établir une méthode rationnelle de calcul et de sélection des pompes centrifuges et des systèmes de pompage. L'abondance des diagrammes donne un aspect pratique à l'ouvrage: chaque exposé est accompagné soit d'exemples illustrant les méthodes de calcul, soit d'applications numériques des solutions graphiques. De plus, les lecteurs soucieux d'utiliser un vocabulaire français y trouveront tous les termes parallèles à ceux de l'Institut d'hydraulique (américain), classifiés et traduits en index.

Un deuxième volume, le traité des « **Successions ab intestat** », ouvrage d'Albert Mayrand, professeur émérite de la Faculté de droit et juge à la Cour Supérieure, constitue une remise à jour essentielle dans ce domaine et comprend toute la jurisprudence pertinente au sujet.

Que le choix d'une victime particulière soit le résultat d'un cheminement « naturel » ou logique, de la part du criminel, que la victime provoque même parfois son agresseur, voilà les problèmes que pose **La Victime est-elle coupable? Le rôle de la victime dans le meurtre en vue de vol**, d'Ezzat Abdel Fattah, professeur au Département de criminologie de l'Université. La plupart des cinquante cas étudiés présentent des phénomènes victimologiques remarquables. Ces données sont rassemblées en tableaux qui facilitent la synthèse des exposés. L'auteur termine en donnant des suggestions d'ordre pratique de prévention et de détection du crime.

LES PROFESSEURS ET LE CONFLIT

Devant un conflit syndical, le premier de cette importance que vit l'Université de Montréal, il était à prévoir que le corps professoral éprouverait des réactions fort différentes.

A l'assemblée générale du 29 septembre, devant l'imminence de la grève, l'exécutif de l'APUM a soulevé ce problème: les deux tiers des professeurs présents votèrent en faveur du respect des lignes de piquetage, ajoutant que si le conflit n'était pas réglé au cours de la semaine du 4 octobre l'on se retrouverait en assemblée générale dès le début de la semaine suivante.

Le lundi, 4 octobre, la grève était lancée. La première semaine fut marquée par un blocus quasi total de l'Université, blocus rendu possible par une grande solidarité de tous les éléments de l'Université: professeurs, étudiants, employés, non-enseignants syndiqués mais non en grève, etc.

Pour ceux qui comme nous ont suivi de très près le film des événements, il nous est apparu:

a) chez les grévistes, une conviction profonde de la justice de leurs revendications et aussi un fort sentiment d'appartenance à l'Institution ;

b) chez les professeurs peu informés au début du conflit, une évolution rapide: l'attitude de l'administration — qui se refusait à communiquer de l'information et à traiter les professeurs et les étudiants comme des personnes capables de comprendre un conflit — amenait plusieurs membres du corps professoral à se rapprocher de la position syndicale et à sympathiser avec les grévistes. Un certain nombre de professeurs, cependant, désiraient à tout prix rentrer au travail et ne pouvaient concevoir que ce conflit les implique; c) chez les étudiants, une polarisation. Les uns manifestant une solidarité totale avec les grévistes, les autres une volonté non démentie de retourner aux études.

Dès le départ, ce conflit dépassait le règlement des conditions de travail du personnel impliqué. Du côté de l'Université se posaient tous les problèmes liés à son désir d'autonomie vis-à-vis du gouvernement provincial (le bailleur de fonds) qui impose une politique salariale, ici comme dans bien d'autres secteurs. Cette politique salariale s'élabore dans le cadre de la fonction publique et implique au moins deux ministères.

De son côté, le local syndical fait partie du S.C.F.P. lui-même affilié à la F.T.Q. et tout le monde sais bien que les exigences d'un syndicat particulier peuvent aller au-delà de celles de la centrale syndicale.

Pendant toute la durée du conflit, l'Association des professeurs n'a jamais reçu directement et officiellement d'informations écrites ni de l'administration ni du syndicat.

L'exécutif de l'APUM a rencontré à trois reprises des représentants de l'administration et s'est rendu, sur une invitation aux rencontres intersyndicales.

C'est dans ces conditions inadéquates que l'exécutif de l'APUM a dû prendre des décisions et adopter des positions. La grève n'étant pas terminée au bout de la première semaine, les membres de l'APUM se retrouvaient en assemblée spéciale le 12 octobre.

Cinq résolutions y furent adoptées: que le blocus prenne fin, que les professeurs continuent cependant de s'abstenir de franchir les piquets de grève, que l'APUM et les professeurs contribuent à un fonds de secours destiné aux employés en grève, que des mécanismes soient prévus pour le rattrapage des cours, que les parties en litige acceptent un médiateur extraordinaire.

A l'assemblée du 18 à l'issue d'un débat de six heures, avec une majorité très faible (135 voix contre 131 et 6 abstentions), l'assemblée générale de l'APUM suggéra à ses membres de ne pas reprendre les cours avant la fin du conflit. Il est bon de rappeler ici que l'APUM regroupe 725 des quelque 1,000 professeurs de l'Université de Montréal. On peut s'interroger sur l'absence d'un grand nombre d'entre eux. Sont-ils indifférents aux problèmes qui bouleversent leur institution? se sentent-ils dépassés par le conflit? sont-ils occupés à rédiger quelque article dans le calme de leur demeure? ou profitent-ils de vacances inattendues? Nous ne pouvons répondre pour eux.

Pour conclure, plusieurs choses nous paraissent certaines: l'Université ne sera plus celle d'avant le conflit; tous les professeurs, quelles que soient leurs convictions personnelles auront été marqués par les événements;

les problèmes du rattrapage et de la compression ou du changement de calendrier de l'année académique doivent être abordés comme d'autres problèmes. Ils découlent d'une

situation de fait et d'un conflit que ni étudiants ni professeurs n'ont choisi de vivre mais dont ils doivent assumer ensemble les conséquences;

la gestion de l'Université, son ou ses rôles dans la société québécoise, nationale et internationale, les réformes qui s'imposent, tout cela n'a pas fini d'animer les discussions. Les événements prouvent à l'évidence, en tout cas, que l'Université de Montréal n'en est pas à la cogestion!

LES SYNDICATS À L'UNIVERSITÉ

Syndicat National des Employés de l'Université de Montréal — Résidences

Il est formé des employés des Services Alimentaires et Résidences.

Il a été accrédité le 12 septembre 1962; affilié à la C.S.N. La première convention a expiré le 31 mai 1964, la seconde le 31 mai 1966.

Il y a eu une grève de 10 semaines en 1966; ces grévistes étaient appuyés par les employés des Bibliothèques, qui eux étaient en négociations.

Au terme de cette grève, les employés du centre social ont signé une convention pour la période du 1er juin 66 au 31 mai 68.

Il y a eu signature d'une seule convention pour ce syndicat et le syndicat des Bibliothèques pour la période du 1er juin 1968 au 31 mai 1971. Ces deux syndicats négocient conjointement présentement, pour le renouvellement de leur convention conjointe.

Syndicat National des Employés de l'Université de Montréal — Bibliothèques

Il est formé des employés des Bibliothèques.

Il a été accrédité le 9 novembre 1965; affilié à la C.S.N.

La première convention a été signée le 13 juillet 66, et expira le 31 mai 68.

Les employés des Bibliothèques se sont joints au Syndicat groupant les employés des Services Alimentaires et Résidences, pour la convention du 1er juin 1968 au 31 mai 1971.

National Union of Operating Engineers of Canada — Local 14850

Il est formé des mécaniciens de machines fixes.

L'accréditation date du 15 juin 1966; aujourd'hui ce syndicat groupe 33 personnes.

Ils sont affiliés à l'Union Internationale du District 50 ainsi qu'à l'United Mines Workers of America.

La première convention a été signée le 15 juin 1966, la seconde convention a été signée le 1er juin 1969 et expirera le 31 mai 1972.

Syndicat Canadien de la Fonction Publique — Local 1186

Il est formé des employés d'Entretiens (Magasins et Ateliers) et ceux du Centre Sportif.

L'accréditation date du 29 août 1966; aujourd'hui ce syndicat groupe 250 membres.

La première convention date du 19 décembre 1966, et régissait les employés du service des bâtisses et terrains.

Il y a eu un amendement le 18 octobre 1967 pour inclure les employés du centre sportif.

Le 12 juin 1969 changement d'allégeance syndicale, affiliation au SCFP.

Un vote de grève fut pris en avril 1970 mais il n'y a pas eu de grève. La deuxième convention a été signée le 28 avril 70 et expirera le 31 mai 1972.

Syndicat Canadien de la Fonction Publique — Local 1244

Il est formé des employés de Soutiens (employés de bureau et des laboratoires).

Accrédité le 26 janvier 1971, il groupe 955 personnes.

Début de la négociation le 7 avril 1971, 9 séances de négociations.

Demande de conciliation le 14 juin 1971.

Début de la grève le 4 octobre 1971.

Retour au travail le 1er novembre 1971.

La première convention sera signée sous peu et sera valide jusqu'au 31 mai 1972.



NOTRE LANGUE, CETTE INCONNUE

par Pierre BEAUDRY

No 3 — De la langue des organigrammes (Deuxième partie).

Qu'est-ce qu'un gérant?

S'il est un signe qui rappelle éloquentement l'époque où nos amis anglophones étaient « maîtres chez nous » et où leur ingénierie allait jusqu'à ce que l'on pourrait appeler la gérance de notre langue, c'est bien la déformation qui donne chez nous au mot *gérant* le sens de **chef** ou de **directeur**. Avec toute l'ambivalence qui les caractérise, ceux que M. Jacques POISSON appelle les québécoisants s'opposent farouchement à la correction de ce barbarisme, et cela au nom de notre droit d'avoir une langue à nous. Peut-être comprendront-ils un jour qu'au contraire, *gérant* et tous ses semblables ne sont rien d'autre que la plus évidente manifestation de notre asservissement à des impératifs étrangers, et qu'ils n'ont même pas la dignité d'un patois authentiquement issu du terroir. Car si nous avons tant de gérants qui ne gèrent rien, c'est uniquement parce que les *managers* anglais refusaient de s'appeler directeurs de peur d'encourir le déplaisir de leurs *directors*, les uns et les autres étant persuadés que la ressemblance de l'orthographe entraînait inexorablement celle des significations. Or tout le monde sait aujourd'hui que les fameux *directors* sont en français des **administrateurs**. Et pourtant, l'on trouve encore des entreprises — et même, oh scandale! des sociétés d'Etat — qui, tout en acceptant d'avoir des administrateurs dans leurs conseils d'administration, se croient tenues d'avoir, à des niveaux inférieurs, des *gérants*. Disons à leur honneur que nos banques, tant anglophones que francophones, ont finalement compris et n'utilisent plus le mot *gérant* à quelque échelon que ce

soit. Il en est ainsi de la plupart des compagnies d'assurances dites « générales » mais, pour des raisons que le français ignore, aucune compagnie d'assurance-vie ne semble encore avoir décidé de se passer du titre, faux s'il en est, de *gérant de succursale*, pour désigner des cadres qui pourraient fort bien s'appeler des **directeurs régionaux** ou des **directeurs d'agences**.

Essentiellement, le gérant est un administrateur, mais un administrateur agissant pour autrui, c'est-à-dire un mandataire. C'est en quelque sorte un fondé de pouvoir, et il jouit d'une très grande autonomie, n'ayant de comptes à rendre à ses mandants qu'à certaines époques stipulées dans son mandat. En France, on trouve des gérants à la tête de théâtres, de restaurants, d'hôtels ou de succursales d'entreprises commerciales. Accessoirement à leurs responsabilités de gestion, ces personnes s'occupent aussi de direction, mais, et c'est ce qui caractérise le gérant, elles relèvent directement du Conseil d'administration et non de la Direction. Chez nous, tout cela fonctionne à l'envers, comme bien d'autres choses d'ailleurs. On installe des gérants partout, des gérants qui, loin de gérer, ne font qu'exécuter les ordres de la Direction. Assez curieusement, donc, ils occupent un poste inférieur à celui du Directeur, alors que ce devrait être l'inverse.

Voilà donc pour ce qui en est du mot gérant dans la langue courante, et pour prévenir tout malentendu, précisons qu'il est impossible d'avoir un *gérant général*, car pour cela il faudrait que le titulaire gère d'autres gérants, à l'instar du Directeur général qui dirige d'autres Directeurs. Or l'action de gérer, soit la gestion, ne peut pas s'appliquer à des personnes, sinon par voie de conséquence. Si donc le gérant peut parfois diriger, il fait beaucoup plus que cela:

il administre. Tandis que le directeur n'administre pas. Nommer quelqu'un gérant, c'est lui dire: « Occupez-vous de cette affaire pour moi. » Nommer quelqu'un directeur, c'est lui dire: « Occupez-vous de faire exécuter mes ordres et, dans certaines limites, donnez-en vous-même au besoin. » Evidemment, la confusion que l'on trouve chez nous entre ces deux réalités tient au fait que l'anglais les décrit toutes deux d'un seul mot: *manager*. Par pitié pour le lecteur, je remets à plus tard l'étude des circonstances qui ont amené les Français à emprunter ce dernier mot pour l'appliquer à une fonction se situant à peu près à mi-chemin entre le gérant et le directeur. Et pour résumer ce résumé qui, à la fin, n'en est plus un, j'ajoute que sauf dans les contextes mentionnés plus haut, il vaut mille fois mieux éviter le mot *gérant* que de continuer à encourager son galvaudage. Il n'y a jamais de mal à appeler directeur un gérant, tandis qu'il est nettement mauvais d'appeler gérant un directeur.

Encore une fois, je n'ai jusqu'ici parlé que des acceptions du mot gérant qui sont du domaine de la langue courante. Il en est d'autres qui sont purement d'ordre juridique. Comme elles sont étrangères à notre droit commercial, je me bornerai à mentionner qu'aux yeux de la loi française, le gérant est la personne obligatoirement désignée par certaines sociétés pour répondre de la gestion des fonds fournis par les actionnaires. Les journaux ont — ou plutôt avaient puisqu'on les appelle maintenant directeurs de la publication — des gérants tenus responsables devant la loi en cas d'infraction ou de diffamation. Dans un cas comme dans l'autre, le mot gérant désigne ici une qualité plutôt qu'une fonction.

(A suivre)

- Service d'évaluation pour fins d'embauchage et promotion
- Service de gestion du personnel
- Sélection du personnel

MAHONEY & LEBLANC

(depuis 1938)

Psychologues industriels

Gaston A. Leblanc, Ph.D. '58

4643 ouest, rue Sherbrooke

Montréal 215, Québec

Tél.: 932-2124

Autres bureaux à:

QUÉBEC et TORONTO

LE BILL 65

EMBRYON D'UNE MÉDECINE HOSPITALIÈRE PLUS HUMAINE ET PLUS SOCIALE AU QUÉBEC

A quoi sert une loi si ceux qui sont chargés, par le législateur, de voir à son application y contreviennent régulièrement?

Ainsi on peut se demander quels services rend, aussi bien aux médecins en particulier qu'aux patients en général, l'actuelle « Loi des hôpitaux, ch. 164, S.R.Q. 1964 ».

Il est devenu courant dans plus d'un hôpital de n'accepter qu'à l'extrême limite, et encore lorsque leurs cas sont devenus critiques, les patients envoyés en hospitalisation par des médecins non accrédités dans ces hôpitaux.

Fief d'une coterie dominée par les « Grands patrons » en blanc, chapelle où seuls les spécialistes sont rois, l'hôpital d'aujourd'hui constate également la démission de son conseil d'administration au profit du bureau médical, devenu de ce fait l'administrateur intégral d'un hôpital.

Pourtant, lorsque au début des années 1960, le législateur décida de transformer complètement les lois régissant les hôpitaux publics et privés du Québec, un vent d'espoir souffla aussi bien chez les médecins que dans la population. Nous avait-on, alors, rabâché les oreilles sur cette mirifique loi qui devait abolir les castes médicales au sein des hôpitaux et permettre au patient d'être hospitalisé rapidement même si son médecin traitant n'était pas accrédité auprès de l'hôpital qui le recevait.

Or, aujourd'hui, en 1971, à quoi assistons-nous?

En vertu de l'article 144 des règlements, tout médecin en règle avec le Collège des médecins et chirurgiens du Québec, peut exercer sa profession dans un hôpital, à condition de présenter sa demande soit au directeur médical de l'hôpital, soit au directeur général.

En théorie donc, l'accès des hôpitaux est ouvert à tout médecin du Québec, autorisé à exercer sa profession par le Collège des médecins et chirurgiens du Québec.

Mais dans la réalité, il en va tout autrement. Ainsi, le législateur a prévu divers organismes internes, aptes selon lui à régulariser les candidatures médicales, organismes qui sont devenus autant de goulots d'étranglement pour l'accréditation d'un médecin dans un hôpital.

Si le candidat-médecin est agrégé, tout va bien dans le meilleur des mondes. Etant dans la place, il bénéficiera d'un nombre « X » de lits, ce qui lui donnera l'occasion d'y faire entrer ses patients.

Or, dans les faits, et nous pouvons livrer un dossier complet de rejets de candidatures confirmant nos affirmations, il arrive que des médecins soient refusés dans un hôpital parce que à un des quelconques paliers chargés d'étudier les candidatures, quelqu'un — qui? — illustre inconnu qui préfère garder son anonymat en se cachant derrière le collectif, — a décidé que tel ou tel médecin ne lui plaisait pas. A l'heure de la médecine sociale, alors que l'hôpital doit s'humaniser pour le patient, on est arrivé à ce paradoxe que l'hôpital est devenu la « chose » de quelques-uns, au mépris du patient qu'on se plaît à utiliser comme « valeur idéologique » contre toute réforme sociale et hospitalière prônée aussi bien par des groupes sociaux et syndicaux que par le gouvernement.

Il existe une sorte de « patronage » lorsqu'il s'agit d'accepter des candidats-médecins dans un hôpital.

Est-ce en vertu du principe de la liberté inaliénable du patient de choisir son médecin traitant, — liberté pour laquelle les spécialistes se sont, ont-ils dit à l'époque, farouchement battus lorsque le gouvernement a adopté sa loi de l'assurance-maladie, — que l'on pratique dans plus d'un hôpital une discrimination à l'égard aussi bien des omnipraticiens que de certains spécialistes?

Par cette discrimination imposée par des minorités détentrices de tous les pouvoirs dans un hôpital, la Loi des hôpitaux ainsi que les règlements qui en découlent sont considérés comme lettres mortes.

En conséquence, nous estimons que puisque cette Loi des hôpitaux, ainsi que les règlements y afférents, sont continuellement bafoués par des minorités pour qui loi, règlements et gouvernement ne sont que des « tigres de papier », aussi bien abolir cette loi des hôpitaux et son corollaire: les règlements, et remplacer le tout par une loi qui diminuera la puissance des médecins au sein des hôpitaux.

Car il ne faut pas se leurrer: tant et aussi longtemps que l'actuelle Loi des hôpitaux, et ses règlements, resteront en vigueur, c'est toute la population du Québec qui en pâtira.

Et puisque le gouvernement et plus particulièrement le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, affirment leur volonté de rendre plus humain le système hospitalier du Québec, puisqu'ils veulent s'engager dans la voie de la médecine sociale, ils se doivent de prendre les moyens voulus pour réussir cette opération.

En ce sens, le bill 65 peut être, malgré ses faiblesses, l'embryon d'une médecine hospitalière plus humaine et plus sociale au Québec.

LA RÉFORME GLOBALE DES SERVICES DE SANTÉ EST DANS UN DILEMME

Le vaste système unique de services de santé proposé par la Commission Castonguay résulte d'une intégration de tous les éléments dont il semble difficile d'en détacher un seul sans faire s'écrouler tout l'ensemble.

Il est illusoire d'espérer qu'une régionalisation même sommaire puisse s'effectuer spontanément. Il faut donc créer au plus tôt les offices régionaux de la santé. Le rapport Castonguay propose un système dont tous les éléments sont si bien imbriqués et inter-reliés que l'un ne peut fonctionner sans tous les autres. La tâche difficile consiste à déterminer le processus et les étapes qu'il faudra passer à partir de la situation actuelle jusqu'à la situation idéale proposée. Cette situation idéale proposée peut comporter des inconvénients, possibles ou probables, qu'il importe de prévenir dans la mesure du possible. Il est évident que lorsqu'on règle certaines difficultés on en crée toujours de nouvelles et qu'il faut bien prendre garde que ces dernières ne soient pas plus grandes que celles que l'on a voulu corriger. Vu l'interdépendance des recommandations et la très grande cohésion du système proposé, la réforme n'a de chance de succès que si elle est appliquée d'un seul coup et imposée d'autorité parce que les changements en profondeur qu'elle implique ne sont pas de ceux auxquels les intéressés vont se résoudre spontanément et rapidement. Plus on heurte de front l'ordre établi, plus on dérange d'intérêts avoués ou inavoués, plus il faut s'attendre à une résistance qui peut devenir farouche. De plus si on procède d'une manière très dirigiste et très brusque, même si on proclame en même temps, pour la forme, qu'on recherche la participation, on risque d'aliéner ceux-là mêmes dont la coopération est indispensable au succès de la réforme.

L'autre possibilité du dilemme, ce serait de procéder lentement et prudemment, de renoncer à l'approche globale et d'entreprendre la réforme petit à petit, par morceaux, après de nombreuses consultations avec les personnes et les organismes mis en cause. Avec une application lente et graduelle, on risque de perdre de vue certains objectifs en cours de route, de voir des facteurs d'ordre politique ou autre diluer les efforts de réforme les plus sincères et les plus tenaces et même les détourner de leur but premier. On peut affirmer sans crainte de se tromper que l'enquête de la Commission Castonguay n'est pas terminée. L'étape de la planification est passée mais la programmation, autrement plus difficile, reste à faire. De la modélisation à l'implantation, il y a aussi loin que de la coupe aux lèvres...

Ce texte est extrait de la « Libre opinion » exprimée par Monsieur Mathias Rioux (Le Devoir, samedi 9 octobre 1971).

Cette thèse fut soutenue par le docteur Gilbert Blain, lors du congrès de l'Association des hôpitaux du Canada.

Réforme ou régression globale des services de santé et de bien-être au Québec?

Je crois de mon devoir de soutenir que la réforme globale que veut imposer le Bill 65 est imprudente et inopportune. Cette réorganisation que le Ministère s'apprête à accomplir, c'est une révolution, un chambardement colossal de nos services de santé et de bien-être. Les notes explicatives du Bill 65 disent en effet, que ce projet de loi ne fera rien de moins que réorganiser.

Comme la grande majorité des services de santé et de bien-être, au Québec : hôpitaux, institutions pour enfants ou vieillards, agences sociales, sont des services essentiels et d'intérêt public, aucun n'aura, de fait, la liberté apparemment laissée par le projet de loi, de refuser d'entrer dans les cadres « proposés » par le Bill 65. Toute l'opération constitue, bel et bien une mainmise de l'Etat sur l'ensemble des réseaux de santé et de bien-être.

Cette entreprise énorme, vaste, et complexe repose sur une vision abstraite de la réalité qui donne « la préférence à l'idéologie sur l'étude des faits ». Elle s'appuie sur des prémisses qu'on n'a pas démontrées; elle s'inspire d'une vision bureaucratique et directive de l'administration sous des allures de participation de conception naïve. Cette réforme, si elle devait se faire, entraînerait toutes sortes de confusions préjudiciables à la clientèle, des déboursés supplémentaires et extravagants pour la Province, des conflits paralysants en un temps où toutes les énergies créatrices devraient être encouragées et conjuguées vers la poursuite progressive d'objectifs proportionnés aux moyens réels dont nous disposons.

Une solution « Made in France » ?

La solution préparée par le Bill 65 consiste principalement en la création d'une superstructure : « l'Office régional des affaires sociales » (ORAS), et l'installation d'une structure intermédiaire, les « Centres locaux de services communautaires » (C.L.S.C.). « Le centre local devra assumer le rôle de coordination du domaine de l'action sanitaire et sociale afin de préserver notre approche globale aux problèmes ».

Ayant fréquenté les milieux officiels de santé et de service social de France, où l'on trouve ce type de structures, il me semble reconnaître l'image des services départementaux d'Action Sanitaire et Sociale qui doivent en principe, là-bas, exercer un rôle de coordination et de leadership social.

Une telle réorganisation des services de santé et bien-être constituerait peut-être un progrès pour... la France. Au vrai, je ne serais pas étonné qu'on retrouve les épures dans les tiroirs du Ministère des Affaires Sociales de Paris.

Participation ou « jeux de pouvoir » ?

Quand on lit dans le Bill 65 les articles relatifs à la composition des divers Conseils et Comités administratifs, et qu'il est impossible de citer ici, on en vient à se demander combien parmi ses auteurs ont fait fonctionner, avec succès une entreprise.

Combien ont fait l'expérience de la participation dans le sens de celle qu'ils proposent, vaste, communautaire et multidisciplinaire ? Pour ma part j'aurais plusieurs questions très concrètes à soulever sur le fonctionnement des différentes instances entrevues par le Bill 65 et dans lesquelles on a comme l'impression que tout le monde va guetter tout le monde. Je crains fort qu'après une période d'exaltation et d'effort collectif, comme ceux que l'on retrouve au commencement de toute révolution, les meilleurs démissionnent ou prennent leur parti du système, en essayant de s'éviter les embêtements.

Un peu d'histoire locale

Après une longue période, pendant laquelle l'Etat du Québec s'est déchargé de ses responsabilités sur les « Oeuvres » mises sur pied par les Eglises et des groupes de citoyens dévoués, il a adopté une attitude de contrôles de plus en plus tâtilons et stérilisants. Depuis dix ans, on a tout fait pour étouffer le sens de l'initiative et des responsabilités des agences sociales à l'endroit de leur propre milieu. Aussi ceux qui ont osé affronter « Dieu-le-Père ou ses saints à Québec », ont-ils dû le faire à leurs risques. Il semble que seul le domaine psychiatrique n'ait pas connu le carcan. Se pourrait-il que, par le biais du Bill 65 on assiste à une nouvelle forme de mise en tutelle du service social par la psychiatrie dite communautaire? Cela s'est vu déjà aux Etats-Unis, il y a plus de trente ans; cela se voit encore en France, justement dans le champ de juridiction des services d'Action Sanitaire et Sociale.

Pendant ce temps, sous prétexte d'austérité financière on imposait, au Québec, et on impose encore, des contrôles administratifs périmés qui entraînent des déboursés superflus. Il aurait fallu que le Ministère apporte son aide technique aux services pour moderniser leur management. Au lieu de cela il a multiplié très souvent la paperasse inutile.

Les titres de noblesse du service social québécois

Ce que nos agences non gouvernementales de service social, affranchies de la tutelle de la Santé, auront davantage mis en valeur, chez nous, c'est la personnalisation du service au client; c'est la défense de ses droits et de ses besoins en face de l'appareil étatique souvent exposé à perdre de vue la « personne » dans la forêt des règlements administratifs et de la paperasse; c'est la synthèse heureuse que le service social a faite des techniques nord-américaines avec notre conception de l'humanisme. N'est-il pas à craindre que le système que préconise le Bill 65 accentue une certaine insensibilité à « l'autre » dans ce qu'il a de plus intime et de plus profond ?

Depuis dix ans, la Province de Québec, en ce qui concerne le champ d'action des agences sociales, a été comme frappée d'attentisme. Il y a d'abord le Comité Boucher, puis la Commission Castonguay-Nepveu. C'est long, 10 ans de Commission d'enquête !

Pendant ces années la vie a continué. Aujourd'hui que le Bill 65 veut imposer une réforme globale et radicale, peut-être ferions-nous bien de nous demander si toutes les données recueillies au cours de ces années sont aussi valables qu'elles ont paru l'être il y a cinq ans ou huit ans; si certaines conceptions idéologiques ne sont pas démodées car la pensée sociale a évolué aussi pendant ce temps. Il y a dix ans, on était à la veille de la belle époque de Bécancour, puis de la S.G.F. et des grandes réalisations qu'elle promettait. La réalité s'est révélée plus d'une fois différente de celle que l'on avait entrevue, dans plus d'un domaine. De telles considérations devraient, me semble-t-il, nous rendre, non pas timorés, mais peut-être plus prudents et plus pragmatiques dans notre marche vers le progrès en matière de santé et de bien-être social.

LE PROJET DE LOI No 65:

RÉALISÉ PAR DES THÉORICIENS POUR DES PRATICIENS

Au niveau du Ministère des Affaires Sociales, on se gargarise depuis quelque temps avec certains mots, toujours les mêmes: participation et efficacité.

Le projet de loi no 65, déposé le 8 juillet, propose de réorganiser les services de santé et les services sociaux du Québec. En résumé, le projet de loi no 65 abroge la Loi des hôpitaux, la Loi des hôpitaux privés et la Loi de l'assistance publique.

ORAS

Le projet de loi no 65 prévoit de plus la création d'Offices Régionaux des Affaires Sociales (ORAS) qui serviront de lien entre la population, le Ministre des Affaires Sociales et les institutions régionales ou locales dispensant des services de santé ou des services sociaux. Ces ORAS conseilleront aussi le Ministre au sujet de ces institutions, les surveilleront et les régleront sous l'autorité du gouvernement.

CLSC

De nouvelles institutions, connues sous le nom de Centre Locaux de Services Communautaires, remplaceront graduellement les services d'urgence et les unités sanitaires.

Le principe du projet de loi

A peu près tous les groupes qui se sont présentés à cette date devant la commission parlementaire des affaires sociales se sont déclarés d'accord avec le principe du projet de loi. C'est plutôt au niveau des moyens choisis par le projet de loi que le désaccord s'engage. Au niveau du Ministère des Affaires Sociales, on parle beaucoup de participation, mais on se contente d'en parler.

Les organismes concernés par le projet de loi no 65 se sont aperçus très vite que le gouvernement pratique très peu la participation d'une part, et que d'autre part, ce projet de loi ne colle pas à la réalité. En d'autres termes, c'est un projet de loi créé par des technocrates théoriciens pour des praticiens qui n'ont pas été consultés.

En fait, sous le couvert de la participation, les citoyens du Québec semblent croire qu'on leur fait confiance. Pourtant, le projet de loi no 65 réserve en quelque sorte tous les pouvoirs au Ministre ou au Lieutenant-gouverneur en conseil.

Les professionnels et le projet de loi 65

Le gouvernement promet depuis des mois aux professionnels de déposer des projets de loi pour les professions existantes au Québec. Il semble, au moment où cet article est écrit, et selon les déclarations du Ministre Castonguay publiées dans Le Devoir du 1er octobre, que les projets de loi (du moins ceux des professionnels de la santé) seront déposés dès la reprise des travaux de l'Assemblée Nationale et avant l'adoption du projet de loi no 65.

Le 9 juillet dernier, le solliciteur général du Québec, M. Roy Fournier, faisait état à l'Assemblée Nationale que le gouvernement présenterait dès l'automne prochain deux projets de loi régissant d'une façon uniforme les 43 professions existantes au Québec.

M. Fournier déclarait alors que l'initiative gouvernementale ne visait en aucune sorte à la mainmise de l'Etat sur les corporations professionnelles ou sur les activités de leurs membres. En effet, selon l'Action-Québec du 10 juillet 1971, les principes énoncés par le solliciteur général visent plutôt à uniformiser les activités des corporations professionnelles qu'à exposer au grand jour les agissements des professionnels. Selon M. Fournier, l'identité propre, les caractéristiques particulières et les prérogatives de chaque profession seraient préservées.

Point n'est besoin d'être prophète en son pays pour prévoir que si certaines dispositions du projet de loi no 65 ne sont pas changées, la loi risque de dégénérer en un contrôle étatique des actes professionnels. De plus, le projet de loi no 65 divise les professionnels, et on risque de se

retrouver à ce moment avec plusieurs définitions du professionnel au Québec. Enfin, le projet de loi no 65, tel que rédigé actuellement, constitue une menace au secret professionnel et permet de mettre à jour le caractère confidentiel de certains dossiers.

Conclusion

Devant l'ampleur des critiques, et devant l'accumulation imposante des mémoires déposés (près d'une centaine), le nombre de séances des commissions parlementaires augmente. Encore une fois, sous le signe de la participation, le Ministre continue sa tournée provinciale devant le citoyen moyen qui semble se désintéresser du projet de loi no 65. Il semble aussi que la dernière tranche du Rapport Nepveu (Rapport de la Commission d'Enquête sur la Santé et le Bien-Etre Social) ne paraîtra pas avant l'adoption du projet de loi no 65. Devant tous les faits énoncés, et devant aussi les déclarations catégoriques du Ministre qui se refuse à négocier les grands objectifs du projet de loi, on est porté à croire qu'on crée des illusions de participation, et que le tout est décidé à l'avance. Il est entendu que les services sociaux et de santé ont besoin d'être modifiés, mais pour ce faire, il n'est pas nécessaire de tout briser. Il serait beaucoup plus facile et beaucoup moins long de donner aux organismes en place des pouvoirs accrus pour qu'ils puissent jouer efficacement leur rôle. Le projet de loi no 65 n'est que du duplisme déguisé, et les professionnels peuvent se demander (avec C. Lavergne, Dimanche-Matin, 3 octobre 1971) qui du gouvernement et de ses ministres ou des technocrates (théoriciens) détient les véritables clefs du pouvoir.

LE GROUPE DE POINTE



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

Un seul siège social
385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129, Qué.
Téléphone 844-2050

la vie des diplômés

NOMINATIONS

LE DIPLÔMÉ D'AGRONOMIE:

(1945) **Towner, Jacques**, directeur général de la Fédération des Magasins Co-op, a été nommé membre du Conseil de la protection du consommateur, créé en vertu de la loi de la protection du consommateur.

LE DIPLÔMÉ D'ARCHITECTURE:

(1962) **Carreau, Serge** assume la direction de l'École d'Architecture depuis cet été. Il remplace à ce poste M. Paulin.

LE DIPLÔMÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE:

(1925) **Rivest, Anatole** a reçu l'investiture de Chevalier de l'ordre du Saint Sépulcre de Jérusalem.

LES DIPLÔMÉS DE DROIT:

(1944) **St-Germain, Jean-René**, a été nommé Président des Compagnies du Groupe Commerce.

(1946) **Deschêne, Jules** a été nommé membre du Conseil de l'Université par cooptation et ce pour un deuxième mandat.

(1947) **La Garde, Roger**, avocat, a été nommé juge de la Cour des Sessions de la Paix à Montréal.

(1951) **Dansereau, Jacques P.** a été élu directeur de la Compagnie d'Assurances Canadienne Universelle Limitée. M. Dansereau appartient à la firme Bumbray, Carroll & Dansereau avec laquelle il est associé depuis 20 ans.

(1954) **Joncas, Claude**, a été réélu conseiller à la Mairie d'Outremont.

LE DIPLÔMÉ

D'ÉDUCATION PHYSIQUE:

(1965) **Foisy, Jean-Louis**, est le nouveau directeur général de la Fédération d'Éducation physique du Québec.

LES DIPLÔMÉS DES H.E.C.:

(1942) **Lessard, Paul-E.**, a été réélu au Conseil de la Mairie d'Outremont.

(1945) **Veilleux, Paul-André**, est maintenant trésorier et contrôleur à la Compagnie Mutuelle, Assurances U.C.C.

(1947) **Trudeau, André**, a été réélu au Conseil de la Mairie d'Outremont.

(1949) **Côté, Yves-Aubert** a été nommé membre au Conseil de l'Université. M. Côté est directeur de l'enseignement des sciences comptables aux H.E.C.

(1969) **Deshaies, Cécile**, a été nommée économiste générale de sa congrégation: Les Soeurs Grises de Montréal.



(1950) **Morcel, Raymond** a été nommé 1^{er} vice-président de l'Exécutif de l'Association des Diplômés des H.E.C.

(1953) **Léveillé, Gilles, c.a.** a été nommé au poste de directeur des finances et trésorier de Place Desjardins Inc. M. Léveillé était auparavant trésorier de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.



(1954) **Desmarais, Bernard** a été nommé secrétaire général de l'Exécutif à l'Association des Diplômés des H.E.C.



(1957) **Jolicoeur, Roger** a été nommé 2^e vice-président de l'exécutif de l'Association des Diplômés des H.E.C.

(1959) **Charland, André C.**, a été nommé au poste de directeur des ventes pour la province de Québec à la Compagnie General Foods Limited.

(1961) **Nolet, Louis-Paul, c.a.** a été élu président et directeur général de Orange Maison (1971) Inc. Il demeure président de Naddon Auto Parts Inc.

(1961) **Raymond, Claude**, a été nommé à la direction de la succursale de Montréal pour la A.C. Nielson Company of Canada Limited.



(1949) **Dumais, Bernard** a été nommé directeur de l'Exécutif de l'Association des Diplômés des H.E.C.



(1965) **Brunel, Louis** a été nommé vice-président extérieur de l'Exécutif de l'Association des Diplômés des H.E.C.

(1965) **Guèvremont, André** a été élu président, section régionale de Montréal de la Corporation des Administrateurs agréés du Québec. M. Guèvremont est directeur des projets assurance et services juridiques pour la T. Eaton Co. Ltd.

(1965) **Lacasse, Pierre**, après avoir reçu son M.B.A. de l'Université de Sherbrooke en décembre dernier, vient d'être nommé directeur adjoint du service de Marketing à la Banque Provinciale.

LE DIPLÔMÉ EN HYGIÈNE:



(1962) **Roy, Augustin**, a été élu à la présidence du Conseil médical du Canada. M. Roy est registraire du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec dont il détient un certificat de spécialiste en hygiène publique.

LES DIPLÔMÉS DE LETTRES:

(1939) **Vallerand, Jean** a été nommé au poste de directeur général de la formation, au ministère des Affaires culturelles. Il aura sous son autorité les conservatoires de musique et d'art dramatique de Québec.

(1957) **Grebenschikov, Vladimir** a été nommé directeur du département de langue et littérature russes à l'Université de Carleton.

(1965) **Durand Marielle**, chef de bibliothèque, a été nommée directeur adjoint de la bibliothèque à l'Université de Montréal E.P.C. (Éducation - Psychologie - Communication - Psycho-éducation - Éducation physique).

LES DIPLÔMÉS DE MÉDECINE:



(1944) **David, Paul**, directeur général de l'Institut de Cardiologie de Montréal, a reçu dernièrement un doctorat honorifique de l'Université d'Ottawa.

(1954) **Laberge-Nadeau, Claire** vient d'être nommée directeur médical de l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal. Mme Laberge-Nadeau est la première femme à occuper un poste de directeur médical d'un hôpital du Québec.

LES DIPLÔMÉS DE PHARMACIE:

(1941) **Martin, E.A.** a été nommé trésorier du nouvel exécutif de l'Association des Professeurs de l'Université pour 1971-72.

(1962) **Goyer, Robert**, a été nommé au poste de directeur scientifique des laboratoires Desbergers et Nadeau. Le docteur Goyer a rédigé plus de 30 communications et publications scientifiques, spécialement dans le domaine neuro-musculaire.

LES DIPLÔMÉS DE PHILOSOPHIE:

(1927) **Bastien, Hermas**, a publié une anthologie de Marie-Victorin intitulée *Pour l'amour du Québec*, (1 volume, 200 pages) aux Éditions Paulines de Sherbrooke.



(1966) **Angers, William P.** s'est vu décerner par l'American Board of Professional Psychology le diplôme indiquant qu'il a atteint le plus haut degré de compétence dans la pratique de la Psychologie.

(1969) **Ménard, Jean** a été nommé secrétaire de la faculté de Philosophie en remplacement de M. R. Houde.

LES DIPLÔMÉS DE POLYTECHNIQUE:



(1950) **Fortier, René**, vice-président à Bell Canada et président de la campagne de financement de l'association, a été nommé au Conseil des Sciences du Canada.

(1950) **Laberge, Jacques** vient d'être nommé au poste de directeur des immeubles et de l'équipement de l'U.Q.A.M. M. Laberge était jusqu'à présent ingénieur de district à la Ville de Montréal au service de la voie publique.

la vie des diplômés

LE DIPLÔMÉ DE SCIENCE:



(1954) **Dufour, René**, professeur au département génie des mines de l'Ecole Polytechnique, a offert un cours de 4 semaines sur les exploitations à ciel ouvert, à l'Ecole de Mines d'Ouro Preto, Brésil. L'organisation de ce cours fut possible grâce à C.E.S.O. "Canadian Executive Service Overseas".

(1955) **Amyot, Laurent**, directeur de l'Institut de génie nucléaire de l'Ecole Polytechnique, a été nommé membre de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada.

(1956) **Tougas, Rémi**, directeur du département de génie métallurgique de l'Ecole Polytechnique, a été nommé directeur des services de l'Enseignement de cette école d'ingénieurs.

(1962) **Blais, Roger**, directeur du service de la recherche de l'Ecole Polytechnique, fait partie de la commission scientifique de l'Institut national de la recherche scientifique de l'Université du Québec.

(1963) **Rigaud, Michel** a été nommé directeur du département de génie métallurgique de l'Ecole Polytechnique. M. Rigaud était auparavant chef de la division de métallurgie chimique.



(1956) **Guérard, Yves**, président de l'Association des D.U.M., a été nommé directeur de S.M.A.

LES DIPLÔMÉS DE SCIENCES SOCIALES:

(1944) **Desmarais, François**, a été réélu conseiller au Conseil de la Mairie d'Outremont.

(1949) **Villeneuve, Jacques B.**, président et directeur général de Volcano Limitée, a été nommé membre du Conseil d'Administration de cette institution. M. Villeneuve est en plus membre actif de nombreuses associations professionnelles canadiennes et internationales.

(1951) **Henripin, Jacques**, directeur du département de démographie, a reçu la médaille Innis-Guérin accordée par la Société royale du Canada à des personnalités canadiennes qui ont apporté une contribution importante à l'avancement de la culture et des sciences.



(1951) **Raynaud, André**, professeur titulaire au département des sciences économiques de l'Université et directeur du centre de recherches en développement économique, a été nommé au poste de président du Conseil économique du Canada.

(1967) **Frenette, Régean** (Relations industrielles) a été nommé 2^e secrétaire à l'Ambassade du Canada à Washington.

(1969) **Plamondon, Denise** a été nommée adjoint spécial au Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue.

LES DIPLÔMÉS DE THÉOLOGIE:

(1947) **Brosseau, Richard** a été nommé au poste de doyen de la faculté de Théologie pour un second mandat.

(1948) **Blain, Claude** occupe maintenant le poste de 2^e vicedoyen de la faculté des Sciences de l'Education.

(1961) **Beaudin, François** a été nommé archiviste de la ville de Québec.

LE DIPLÔMÉ

EN URBANISME:

(1939) **Brassard, Paul**, a été réélu conseiller au Conseil de la Mairie d'Outremont.

PROFESSEURS:

Faculté des Sciences sociales:

Légaré, Jacques, du département de démographie, a présenté une communication à la Fourth Conference on the Mathematics of Population tenue à Hawaï cet été.

Département de Médecine vétérinaire:

Panisset, Maurice a participé à l'Université de Moscou aux travaux de la commission scientifique de bactériologie et d'immunologie de l'Union internationale de la tuberculose.

Faculté de Médecine:

Roberge, Fernand A. a été nommé membre du Conseil des sciences du Canada.

Faculté de Théologie:

Martucci, Jean a été nommé président de la Société catholique de la Bible par le Conseil de la Conférence catholique canadienne.

NÉCROLOGIE

H.E.C.

(1965) **Galarneau, Pierre** qui était à l'emploi de la C.E.C.M., est décédé à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal.

ARTS

(1959) **Martineau, Claude**, est décédé à la Résidence des Frères des Ecoles Chrétiennes de St-Jérôme. Frère Martineau avait obtenu un doctorat ès lettres à Strasbourg, France.

NOUVEL EXÉCUTIF DE L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DES H.E.C.

Président:
Carmin Graveline, Hec '52

Président du Conseil:
Bernard Dumais, Hec '49

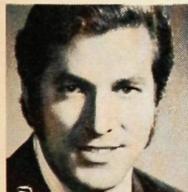
1er vice-président:
Raymond Morcel, Hec '50

2e vice-président:
Roger Jolicoeur, Hec '57

Vice-président extérieur:
Louis Brunel, Hec '65

Secrétaire général:
Bernard Desmarais, Hec '54

Trésorier:
Claude Roy, Hec '55



(1964) **Drouin, Jacques**, membre de l'Institut des Conseillers en Administration du Québec, de la Corporation des Ingénieurs du Québec et de l'Institut Canadien des Ingénieurs, a été nommé associé et directeur de la firme Urwick, Currie et Associés Ltée, où il pratique la consultation depuis 5 ans.



(1968) **Lapointe, Roger E.** a réintégré son poste de professeur à l'Institut de psychologie depuis cet été. Il assumait précédemment les fonctions de directeur à S.E.I.C.U.M.

nouvelles des diplômés

Bon nombre de nouvelles des diplômés, nominations, promotions, etc., échappent au personnel administratif et rédactionnel de L'INTER. Il s'en excuse tout en demandant à tous ceux qui sont au courant de ce genre de nouvelles de collaborer avec lui et de l'avertir de toutes nominations, promotions, événements de la vie des diplômés dont ils auraient connaissance en se servant du bulletin ci-dessous.

À : LES DIPLÔMÉS DE L'U. DE M.
CASE POSTALE 6128
MONTREAL 101

Veuillez prendre note que M.

Nom _____
Faculté _____ Promotion _____
Emploi _____
a * _____

Date : _____ Lieu : _____
* Nominations, participation à une réunion, conférence, etc. — Photo.

Vous trouverez ci-joint copie de _____

Date : _____ Signature : _____

FORMULE DE CONTRIBUTION

(Complétez en lettres moulées s.v.p.)

CONTRIBUTION ANNUELLE: \$15.00

Date de naissance:

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE: \$

Téléphone domicile:

TOTAL: \$ _____

Téléphone bureau:

OCCUPATION ACTUELLE:

EMPLOYEUR:

DÉCOUPEZ ICI

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe, permis 10012, (en nombre/bulk)

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

Port de retour garanti à C.P. 6128, Mtl 101, Qué.

N'ATTENDEZ PAS LE PRINTEMPS, FAITES-LE MAINTENANT!

* * *

Pourquoi attendre à demain pour nous faire parvenir votre contribution 1972... faites-le maintenant!
Complétez et détachez la formule de contribution, joignez un chèque à l'ordre des diplômés de
l'Université de Montréal et postez le tout à:

Diplômés de l'Université de Montréal
2910, boul. Edouard-Montpetit, suite 3
Montréal 250, Qué.

Merci